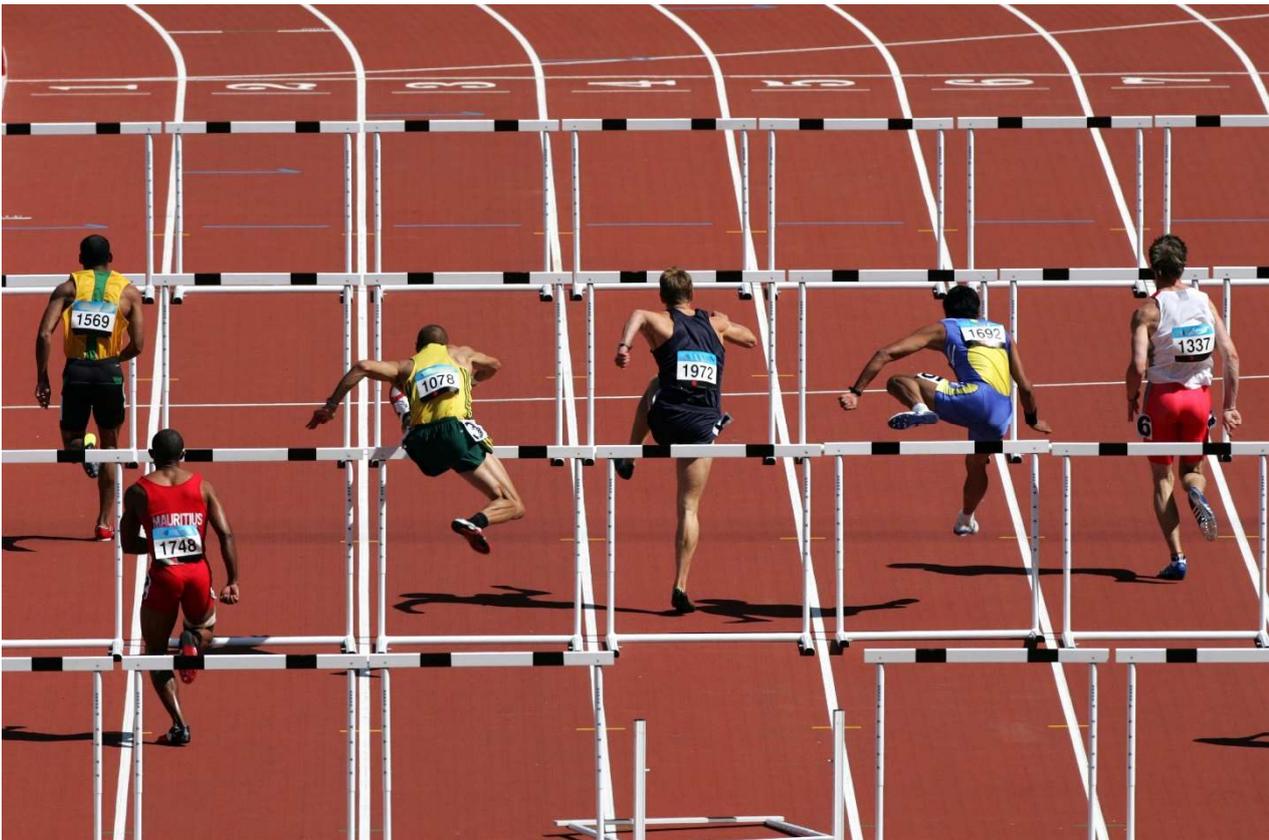


# Encourager les activités physiques et sportives pour tous, un défi pour notre région !

## AVIS



22 JUIN 2022

Rapporteur  
**Ivan COSTE-MANIERE**

Assisté de Jean-Laurent MEFRET

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 116 conseillers présents

dans le cadre d'une auto-saisine

Etude conduite par la commission **Sport, Jeunesse, Vie Associative**

# Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>I – PROMOUVOIR L’ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE COMME DETERMINANT DE SANTE TOUT AU LONG DE LA VIE.....</b>	<b>5</b>
<b>II – L’ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS SA DIMENSION SOCIALE ET CITOYENNE, INSERTION POUR TOUS LES PUBLICS</b>	<b>6</b>
<b>III – PRECONISATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>IV- CONCLUSION.....</b>	<b>10</b>
<b>AUDITIONS ET REMERCIEMENTS.....</b>	<b>12</b>
<b>EXPLICATIONS DE VOTE .....</b>	<b>13</b>

## Introduction

L'activité physique et sportive est inhérente à la vie, elle rythme nos vies dans tous ses aspects par choix ou par nécessité. Elle intéresse les uns par son aspect sociologique, passionne ceux qui la pratiquent, résiliente, inclusive, inter générationnelle...

Son domaine est si vaste qu'il apparaît nécessaire de délimiter ce sujet pour mieux formuler des préconisations qui doivent s'ancrer dans le territoire régional.

La commission Sport, Jeunesse, Vie Associative, souhaite mettre en lumière l'importance de sa pratique pour notre société dans son ensemble, notamment pour les plus jeunes et les plus fragiles. Que l'on traite de l'activité physique, celle qui permet de rester agile, autonome, de s'entretenir physiquement ou que l'on pratique un sport de haut niveau, c'est bien la volonté de « faire du sport » qui anime celle ou celui qui y consacre du temps.

Nous verrons que cela n'est pas toujours chose aisée de « bouger ». La commission fait ainsi le choix de porter son étude sur ce thème majeur et positif qui traverse notre société dans son ensemble : les activités physiques et sportives. Ce fut d'ailleurs une des rares dérogations au couvre-feu, lors de la crise sanitaire de la COVID-19. Ses effets positifs sur la vie des habitants de notre région notamment sur leur santé physique, mentale, sociale et sociétale ne sont plus à démontrer. Sa pratique revêt de multiples expressions, Sport pour tous, Sport éducation et insertion, Sport handicap, Sport santé, Sport nature, sans oublier l'organisation de l'évènement des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui donnera un coup de projecteur sur le sport de haut niveau, vecteur de vocations nouvelles et d'insertion par le sport pour notre jeunesse.

C'est une occasion de porter notre vision et nos propositions auprès des pouvoirs publics.

Ainsi, nous sommes attachés à mieux comprendre l'état et les conditions de la pratique de l'activité physique et sportive et de sa diffusion dans notre territoire régional. La commission juge particulièrement pertinent le caractère universel du sport pour tous, le sport dans son approche globale d'activité humaine, pour le libre développement de chacun et le libre développement de tous.

L'activité sportive à tout âge, pour tout milieu social ainsi que pour tout état de santé, est le moyen de construire une société plus inclusive, par la promotion des pratiques multi-activités et par l'importance accordée à la notion de loisir.

Nous souhaitons globalement soulever l'exemplarité des valeurs du sport participant à une société plus apaisée et harmonieuse, en ces temps troublés, ce qui apparaît plus que nécessaire.

L'audition de Monsieur Hervé LIBERMAN, Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Région Sud et Président de la Commission Régionale du Sport a nourri notre conviction de porter notre réflexion sur cette thématique. De plus, l'approche d'une échéance importante que constitue l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est aussi l'occasion pour notre commission, et l'Institution du

CESER de formuler des propositions qui viendront entre autres influencer sur les grandes décisions qui seront prises à l'approche de cet événement.

Comme évoqué en début de propos, nous avons engagé notre réflexion en ayant la volonté forte de formuler des propositions concrètes directement transposables au niveau régional. La société civile organisée constate, par exemple, des carences en matière d'équipements et d'infrastructures à disposition des usagers.

Nous avons mené des auditions avec la volonté d'ouvrir de larges perspectives d'études et ainsi de préconisations diverses, plusieurs thématiques ayant trait à l'activité physique et sportive ont été explorées. Tout d'abord, le domaine du « *sport santé* » identifié comme un puissant déterminant de bien-être physique et mental et de prévention de maladies chroniques.

Des auditions se sont dégagées deux thèmes essentiels : promouvoir l'activité physique et sportive comme déterminant de santé tout au long de la vie, l'activité physique et sportive dans sa dimension sociale et citoyenne d'insertion pour tous les publics.

Ainsi, toutes nos auditions ont révélé la force du sport dans ce qu'il a de plus complet se posant ainsi comme une forme de remède à bien des maux et dérives de notre société, c'est bien l'intérêt de notre auto-saisine.

### **Constat**

Au fil de nos auditions, nous avons pris connaissance d'initiatives nombreuses mais peu connues et qui nécessitent d'être coordonnées et soutenues. Du fait de cette situation, il serait souhaitable de définir une politique régionale favorisant une logique partenariale. Aujourd'hui, son absence limite l'adaptation et la diversification de l'offre. Et accentue les nombreux freins d'accès à la pratique sportive.

## **I – Promouvoir l'activité physique et sportive comme déterminant de santé tout au long de la vie**

Dans le cadre de notre réflexion, nous avons auditionné Azur Sport Santé une association spécialisée dans la promotion de l'activité physique comme outil de santé tout au long de la vie. Elle a vu le jour pour prolonger l'étude scientifique « As du Cœur » qui mesurait les effets d'un programme d'activités physiques adaptées en thérapeutique non médicamenteuse sur des personnes atteintes de problèmes cardio-vasculaires.

### **- Une action qui favorise la pratique de l'activité physique dans notre territoire**

Il apparaît que la qualité de vie des personnes qui suivent ce programme s'en est trouvée améliorée et une baisse de 30 % des dépenses de santé a été constatée et prouve de cette façon les bienfaits de l'activité physique sur les volets de la santé et de l'économie.

À la suite de ces premiers résultats encourageants, cette structure, imaginée par les grands sportifs Odile et Stéphane DIAGANA, a développé d'autres programmes sport-santé sur trois niveaux de prévention : à destination de personnes bien portantes qui veulent le rester, de publics considérés à risque et de patients déjà atteints de maladies chroniques.

Nous avons pris ces éléments avec grand intérêt, car cette structure est un centre de ressources, d'expertise et de promotion du sport-santé, reconnu par l'Agence Régionale de Santé pour l'ensemble de la Région.

- **Faire la promotion de l'activité physique à tous les âges de la vie**

L'espérance de vie augmente depuis de nombreuses années dans notre région. Partant de ce constat, il s'agit aussi de s'interroger sur l'état de santé de la population vieillissante. Une société moderne et avancée, sur le plan de la médecine, doit veiller au maintien d'un bon accès aux soins et assurer de cette façon le suivi des pathologies chroniques. L'activité physique et sportive est un moyen de retarder fortement l'apparition de maladies liées à la sédentarité.

Au fil des entretiens et de notre réflexion, nous prenons la mesure de la nécessité de la promotion de l'activité physique comme outil de santé tout au long de la vie en agissant sur l'ensemble des déterminants qui influencent celle-ci pour : améliorer l'espérance de vie, bien vieillir en bonne santé.

Le programme d'activité physique, mené par l'association, a gagné en efficacité avec notamment l'appui de certaines mutuelles prenant en charge des forfaits « *activité physique* ».

Des professionnels sont formés au repérage des personnes insuffisamment actives. Il existe des offres référencées, cartographiées pour qu'ils puissent orienter les patients vers des structures telles que la « *Plateforme* », « *maison sport santé* », ou bien par le programme de la Carsat « *je bouge au travail* ».

Ces solutions innovantes en matière de santé doivent être rendues accessibles à tous les publics. Elles contribuent d'ores et déjà à l'optimisation de la Silver Economie. Nous avons relevé l'existence d'un partenariat avec Pôle Emploi, qui instaure un programme destiné aux femmes niveau scolaire inférieur au BAC conjuguant pendant les cinq mois de formation activités physiques et acquisition de savoirs de base.

## **II – L'activité physique et sportive dans sa dimension sociale et citoyenne, insertion pour tous les publics**

Il s'agit de dresser réellement la situation que les citoyens, souvent jeunes, peuvent rencontrer dans la pratique de l'activité physique et sportive au cœur de nos villes ou en milieu rural ou défavorisé. Si les freins à sa pratique sont nombreux, des solutions, en particulier de type associatif, peuvent être trouvées.

L'audition de la principale association d'insertion sociale et professionnelle par le sport a été très éclairante pour nos travaux.

La structure démontre la difficulté à maintenir un accès à la pratique du sport dans nos villes alors que l'on pourrait estimer que ce sont bien dans les zones urbaines que les infrastructures sont les plus fournies.

Une des missions de l'association est celle de laisser les habitants se réapproprier l'espace public, les terrains doivent être ouverts 24H/24, des séances gratuites et mixtes animées par des éducateurs sportifs diplômés. « *Sport dans la ville* » permet à des enfants de pratiquer une activité sportive devant chez eux tout en leur transmettant les valeurs sportives.

Le financement de cette structure est assuré par l'ARS. Certaines infrastructures bénéficient quant à elles d'un financement public et également assuré par les entreprises.

La réussite de ce projet est conditionnée à une étroite collaboration avec des acteurs locaux, une présence des collaborateurs sportifs dans les villes, les animations sportives et les partenariats avec plusieurs entreprises.

## **1. L'activité physique et sportive au féminin**

Lors de nos échanges et auditions au sein de notre commission, nous avons identifié une problématique d'importance : l'inégalité d'accès à la pratique du sport pour les femmes au sein de nos villes.

### **- Le sport au féminin, un outil d'insertion pour les femmes**

Malgré les progrès substantiels récents, nous faisons le constat de l'inégalité hommes/femmes dans l'accès aux activités physiques et sportives dans un contexte de précarité sociale que l'on peut retrouver au cœur de nos villes.

Il convient ainsi de privilégier la pratique de l'activité physique par les femmes qui s'avère être un moyen puissant d'inclusion sociale et professionnelle.

L'objectif est de favoriser le bien-être et l'intégration professionnelle pour les participantes.

Le public féminin est encore trop peu présent dans la pratique sportive qui se révèle par ailleurs être un levier d'accès à la citoyenneté et à l'insertion professionnelle et sociale.

Dans ce programme, est dressé la méthode d'accès à la pratique sportive qui se résume en trois sésames :

- Privilégier la conception inclusive du sport ;
- Mettre en place des ateliers et des séances collectifs orientés vers l'identification des freins et des leviers à la pratique sportive ;
- Proposer des leviers adaptés aux participantes.

A plusieurs reprises, notre commission alerte sur les conséquences d'un frein au financement dans le déploiement et la diffusion de ce type de programmes.

## **2. L'activité physique et sportive favorise le lien social et le vivre ensemble**

### **- Pratique sportive à destination des publics éloignés sur le plan social et territorial**

Dans la ruralité, le sujet de la mobilité est crucial, au cours de nos auditions, nous avons constaté l'existence d'un dispositif itinérant Mobil'Sport (15 camions gymnases) qui assurent le maillage territorial. Cela permet ainsi de raccourcir les distances entre le sport et les pratiquants. Il y a aussi d'autres initiatives qui concernent le déplacement des personnes âgées en minibus vers des équipements sportifs.

Au cours de notre réflexion, nous constatons un réel manque d'encadrants diplômés, il s'agit ainsi de favoriser le développement des formations. Il conviendrait de créer des formations annexes aux brevets fédéraux, par exemple, construire une journée de formation sur le sport-santé ou le sport-citoyen qui serait soutenue par les collectivités.

### **- Pratique du sport et handicap**

Le sport, pour personnes handicapées et autres personnes à mobilité réduite, nécessite des clubs ou encadrants spécifiques. Il favorise la création ou la redécouverte d'un tissu social par la personne concernée. La mixité se joue principalement sur l'ouverture à tous, sur le partage d'activités entre personnes valides et non valides, ce qui reste encore très complexe et un objectif sociétal majeur.

On trouve une grande disparité entre le milieu urbain et le milieu rural par rapport au sport du fait d'un manque de transports aménagés. Ils sont principalement présents dans les grandes villes.

### **- L'entreprise, un soutien d'importance dans la pratique du sport**

Les entreprises jouent un rôle fort en matière de soutien à la pratique du sport. Les aides viennent principalement de l'Etat, concernant le sport de haut niveau des partenariats sont créés avec de grandes entreprises. Un soutien de l'entreprise est indispensable dans la pratique du sport car la spécificité des équipements rend fréquemment les coûts de pratique et d'entretien très élevés.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) s'avère également pertinente dans une démarche de remise à niveau légale rapide.

⇒ **Au fil de notre réflexion, nous comprenons l'intérêt de développer ces pratiques au sein du monde de l'entreprise**

Il apparaît nécessaire de favoriser la mise en relation de ces structures sport-santé avec les entreprises. Cela favorisera la pratique du sport-santé auprès des salariés de notre territoire.

### **III – Préconisations**

#### **1. Une stratégie régionale multifactorielle :**

⇒ **La région, échelon fédérateur du sport pour tous :**

- Réfléchir à une stratégie régionale pour faciliter la structuration et le développement d'une offre adaptée aux attentes de la population,
- Développer et soutenir davantage la typologie de projets de sensibilisation à l'égalité hommes/femmes sur tous les territoires (Quartiers prioritaires de la Politique de la ville et ruraux),
- Mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel des femmes et les acteurs du milieu sportif avec notamment la mise en place de comités de pilotage locaux régionaux pour développer des actions communes,
- Sensibiliser les professionnels du sport et les élus en charge des questions sportives au niveau local aux problématiques de sexisme,
- Favoriser la pratique du sport via les agences Pôle emploi/CAP Emploi à toutes les femmes demandeuses d'emploi de longue durée (plus d'un an),
- Encourager les clubs sportifs à accueillir les personnes en situation de handicap notamment en milieu rural où il est nécessaire d'améliorer le transport adapté,
- Faciliter et mieux organiser la mise à disposition des infrastructures des lycées qui peuvent être disponibles, notamment lors des périodes de vacances scolaires ou hors horaires scolaires, pour les associations et les corpos d'entreprises,
- Promouvoir un programme de prévention de l'incivisme dans les activités physiques et sportives notamment dans les clubs amateurs. Définir un code de conduite à l'égard des arbitres lors des manifestations sportives.

⇒ **Un lien évident entre la pratique du sport et la diminution de pathologies :**

- Elaborer, de manière partenariale, une stratégie d'actions santé sur le territoire régional.
- Inciter l'Assurance-Maladie dans la prise en charge d'une activité de trois à six mois pour favoriser une reprise d'activité. Pour l'instant, à part les seniors, il n'y a pas de prise en charge pour la prévention, mais il y a des mutuelles qui la favorisent,
- Rendre plus lisible, pour les professionnels et le grand public, la cartographie qui répertorie toutes les offres de sport-santé bien-être à vocation thérapeutique. Le CROS possède une liste de tous les clubs sportifs de la région Sud à but de compétition et qui développent un volet sport-santé,
- Renforcer les collaborations avec le Conseil Régional, avec les associations qui œuvrent dans le domaine de l'activité physique et sportive,

⇒ **La région promoteur du réflexe sportif pour tous :**

- Lancer une communication grand public très large au niveau régional et national exemple « *faire de l'activité physique une grande cause régionale* »,
- Faciliter l'information sur l'offre d'activités physiques et sportives existantes et les aides financières existantes (exemple : aides pour les allocataires du RSA par le CDOS),
- Favoriser au sein des entreprises, le réflexe sportif au travers du financement des infrastructures et des clubs,
- Intensifier la promotion des échanges entre les associations sportives et les équipes municipales en charge des aménagements et des équipements sportifs, pour présenter les projets et identifier les fonciers susceptibles d'accueillir leurs installations.

**2. Supprimer les freins à l'accès à la pratique de l'activité physique et sportive :**

⇒ **Adapter les infrastructures :**

- Revoir le problème de financement des équipements de sport de pleine nature en tenant compte de la nécessité d'équipements adaptés à tous les publics.

⇒ **Faciliter les déplacements :**

- La Région pourrait favoriser l'harmonisation de l'offre de transports pour tous sur l'ensemble du territoire sur un modèle incitatif tel que celui mis en place pour les Pass Sport.
- La Région pourrait intervenir afin que les dispositions appropriées aux personnes à mobilité réduite soient mises en application dans les transports.

**3. Reconnaître le rôle sociétal des associations et des bénévoles :**

- Soutenir financièrement les têtes de réseaux associatifs régionales qui développent sur le territoire des formations qualifiantes pour les dirigeants et éducateurs sportifs,
- Encourager les formations des animateurs sportifs, les bénévoles à la spécificité de certains publics.

## IV- Conclusion

Dès l'origine de notre réflexion, nous avons voulu insister sur le sport et plus globalement sur l'activité physique sous toutes ses formes. « Bouger » est la clé pour limiter le risque de pathologies graves et permettre de rester en bonne santé plus longtemps. Dans une société moderne qui repousse la durée de vie et ainsi l'allongement du temps de travail, l'état de santé est un capital sociétal et économique à préserver. L'activité sportive à tout âge, pour tout milieu social ainsi que pour tout état de santé, gage d'une société inclusive, est l'affaire de tous.

Nous voulons privilégier les valeurs du sport et son enseignement dans notre société bousculée par la crise du COVID-19 et les difficultés sociales, reléguant souvent l'activité physique au second plan.

Nous avons constaté les difficultés de nombreuses personnes à pratiquer une activité sportive, le rôle des institutionnels est central dans l'accès à la pratique du sport et sa diffusion.

Tout d'abord dans l'entreprise, avec son rôle de facilitateur en finançant des infrastructures sportives ou directement des clubs sportifs. Les collectivités, avec notamment la région et son rôle fédérateur en matière d'incitation à ce réflexe sportif et d'accompagnement sur l'ensemble de son territoire des collectivités ayant moins de moyens d'actions.

C'est un effet d'entraînement qui est nécessaire pour ainsi faire évoluer les mentalités et aller vers une société plus sportive ! Enfin, au fil de notre réflexion, nous avons constaté une fois encore le rôle des associations et des têtes de réseaux dans le domaine de l'activité physique et sportive qui viennent enrichir un maillage indispensable en matière de remontées des bonnes pratiques ou bien des difficultés à la transmission de ce réflexe sportif.

Nombre d'organisations et organes déconcentrés nationaux ou régionaux tels que le Comité Français Pierre de Coubertin, l'Académie Nationale Olympique Française, l'Association Francophone des Académies Olympiques pourraient également être sollicités afin de cautionner et valoriser des actions entreprises et mises en œuvre à différents niveaux de collectivités territoriales. De même, nombre de labels mis en place par les différentes têtes de réseaux (CRT, CROS, ...) pourraient aider à la structuration stratégique transversale et à long terme des projets des différentes collectivités impliquées de manière harmonieuse et cohérente.

L'impact économique positif qui en résulterait, permettrait de réellement envisager la pratique du sport comme un levier de croissance.

La piste sportive est encore longue mais passionnante pour arriver à transformer les mentalités et donner une place prépondérante en matière d'activités physiques et sportives dans notre quotidien. L'événement des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est une formidable occasion pour donner un coup d'accélérateur dans la pratique du sport aux multiples dimensions, sociales, sociétales, économiques, assurément bénéfiques pour les femmes et les hommes de notre région !

## Auditions et remerciements

*La Présidente tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.*

- BLANC Christian, Maire d'Arvieux,
- CATALA Léa, Cheffe de projets Toutesports à la Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF),
- CORNE, Xavier, Directeur de la SEMLORE (Société d'Economie Mixte Locale des Orres),
- DIAGANA Odile, Diagana Sport-Santé SAS,
- DIAGANA Stéphane, Diagana Sport-Santé SAS,
- GUIBERT Christian, Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT),
- LIBERMAN Hervé, Président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Région Sud et Président de la Commission Régionale du Sport, Conseiller régional, Président de la Commission Sport, préparation des JO 2024,
- MARTIN Valérie, Directrice Régionale Sud de l'association « Sport dans la ville »,
- PAPPFAVA Annie Présidente du comité régional du sport en milieu rural,
- WESTELYNCK, Guislaine, Présidente de la Fédération Handisport.

## Explications de vote

### Intervention de Christian DRAGON au nom du 1<sup>er</sup> Collège

L'avis pose clairement que le sport est un puissant facteur d'intégration sociale et à des effets déterminant pour garder une bonne santé.

Le 1er collège rappelle : qu'après l'école, c'est le travail et donc l'entreprise qui sont les lieux les plus efficace d'intégration sociale.

Pour l'école : l'avis ne met pas suffisamment en lumière les insuffisances patentées de l'Education Nationale dans la promotion du sport pour tous auprès des enfants. L'argument du manque de moyens, cache la réalité d'un manque cruel d'organisation et de motivation.

La plupart des entreprises sont engagées dans le mouvement sportif, et ce bien avant que l'on parle de RSE. Elles promeuvent et financent le sport dit « corpo » qui permet à tous sans discrimination, de se réunir sur un terrain de jeu.

De nombreux dirigeants d'entreprise sont personnellement engagés bénévolement dans le suivi des équipes de tout niveau pour les filles et les garçons, notamment en sport collectif.

Enfin on ne peut pas négliger le soutien du haut niveau : des entreprises régionales sont un soutien majeur d'équipe de niveau international.

L'avis prenant en compte une partie de nos préoccupations, le 1<sup>er</sup> collège le votera.

### Intervention de Christine MARTIN au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires (2<sup>ème</sup> collège)

---

L'accès aux pratiques sportives est souvent rendu difficile du fait des évolutions des conditions de vie et de travail (horaires décalés, travail le week-end...), de la restructuration permanente des entreprises et de la précarité des emplois, de l'éloignement domicile-travail qui induit une diminution du temps consacré aux loisirs, de la baisse du pouvoir d'achat qui contraint le budget des familles, etc.

Le niveau social constitue un fort déterminant de la pratique sportive. Ainsi, l'âge, le sexe, le revenu, le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle sont des facteurs discriminants dans la relation qu'entretiennent les individus avec l'activité physique ou sportive.

Par ailleurs, l'activité sportive s'est fortement individualisée et marchandisée notamment dans les zones métropolitaines.

Le sport est une compétence partagée. Cela peut engendrer un gain d'intérêt pour plusieurs acteurs mais aussi un lourd handicap, avec comme répercussion un manque de cohérence des politiques menées dans ce domaine.

Cela s'illustre par exemple par le manque d'infrastructure sportive dans la région notamment à Marseille et dans l'arrière-pays de la région. Des différences importantes

liées aux moyens des collectivités locales se font jour de façon très inégalitaire sur le territoire régional notamment entre la Côte d'Azur et le reste de la région.

Il en va de même pour les aides concernant le secteur associatif qui ne correspondent pas aux ambitions énoncées que ce soit au niveau local, régional ou national. Paris 2024 ne peut être le cache sexe du manque de cohérence et d'engagement pris en direction du sport en général.

Le sport, les pratiques sportives sont des éléments centraux de santé publique et d'épanouissement dans la société.

Cela demande des orientations fortes en direction de l'Éducation Nationale et de revisiter certains programmes scolaires, de recalibrer les aides en direction du secteur associatif vecteur de déploiement et surtout d'offres de pratiques sportives dans les localités et enfin, cela exige de profondes mutations des instances décentralisées des fédérations sportives pour acquérir une forme de démocratisation des pratiques.

La plupart des clubs sportifs essaient, toutes générations confondues, de garantir une pratique pérenne et organisée. Ils s'appuient juridiquement sur le statut d'associations souvent en manque de moyens et qui doivent répondre à des prérogatives importantes inversement proportionnelles aux capacités d'investissement des bénévoles au sein des clubs, des associations. Ces entités souvent affiliées aux différentes fédérations sportives les subventionnent de manière excessive sans forcément de retour direct en termes d'aides au développement. Ces instances territorialisées se cantonnent la plupart du temps à structurer les compétitions, soignent leur image en sponsorisant de gros événements. Elles ne participent pas ou peu au développement, au rayonnement, encore moins au déploiement des clubs, des associations, laissant cette lourde tâche aux seules communes.

Face à ces difficultés il est nécessaire de rendre accessible économiquement, culturellement et physiquement les activités physiques et sportives. Pour cela, il est indispensable de mettre en place une véritable politique du sport pour tous, permettant tout type de pratiques, à un coût accessible, pour toutes les populations, y compris les personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un véritable service public du sport.

Le sport doit être valorisé en tant que facteur d'émancipation, de brassage des populations, d'insertion et de lien social, par le biais du mouvement associatif, dans le cadre d'un pôle éducatif associant jeunesse, éducation populaire, éducation nationale, culture et sport. Pour cela, il faut donner les moyens aux structures qui permettent cette accessibilité au plus près du terrain dans le cadre de l'égalité des territoires.

Cela passe également par le développement des pratiques sportives au sein des entreprises en y affectant les ressources indispensables à leur développement et en mutualisant les équipements qui doivent être accessibles à toutes et tous. Dans le même temps, il faut mettre fin à l'instrumentalisation du sport dans certaines entreprises comme outil de management, véritable dévoiement des pratiques.

Une politique sportive digne de ce nom doit également avoir pour objectif la mise en œuvre d'actions permettant aux femmes l'égalité d'accès aux pratiques et aux fonctions de dirigeantes.

Enfin, la formation doit être développée pour les cadres sportifs, professionnels ou bénévoles. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier de la reconnaissance de leur activité notamment par la VAE.

La politique régionale en matière sportive, mis à part le financement de grands événements, est peu lisible comme l'illustre l'examen des budgets et du compte administratif et ses répercussions sur le terrain peu visibles. A cet égard, nous partageons les préconisations mises en avant dans l'avis sur la stratégie régionale, sur la suppression des freins à l'accès à la pratique sportive et sur la reconnaissance du rôle des associations et des bénévoles.

Pour autant, nous considérons que le rôle des entreprises dans le financement et la promotion de la pratique du sport aurait mérité d'être mieux mis en avant. Des marges d'amélioration existent les concernant. Ce rôle s'est amoindri avec la diminution du financement et des capacités d'intervention des CSE, alors que par le passé, les clubs sportifs rattachés au Comités d'Entreprises occupaient une place centrale dans la pratique sportive de nombreux salariés, y compris sur le temps de travail.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.

## **Intervention de Stéphane GAVELLE au nom du groupe FO (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

Dans un contexte où la notion de sport est trop souvent ramenée à un spectacle avec, d'un côté des sportifs de haut niveau érigés au rang de stars et de l'autre des spectateurs/consommateurs, le groupe FO est particulièrement heureux que le CESER PACA, à travers sa commission SJVA, ait décidé de mettre l'accent sur l'importance de l'accès à la pratique sportive pour tous en Région.

Dans une société technologique qui virtualise et numérise tout, la sédentarité, le cloisonnement social et la dégradation du rapport au corps produisent des effets délétères bien documentés et ceci, désormais, pour toutes les classes d'âge. Lorsque de gré ou de force, le fameux « temps d'écran » ne fait que s'accroître pour chacun d'entre nous, remettre l'activité physique au centre des préoccupations du politique devient une impérieuse nécessité.

De plus, si le sport se doit d'être accessible à tous, il se doit aussi d'être adapté pour être pratiqué tout au long de la vie. Or, si le système scolaire a toujours eu à cœur de promouvoir les activités physiques pour tous les élèves, la rupture avec l'activité sportive intervient trop souvent à l'âge adulte au moment où les contraintes professionnelles, familiales sont les plus fortes et où les freins y compris financiers se multiplient.

A ce titre, l'idée émise que l'entreprise puisse constituer un soutien d'importance dans la pratique du sport reste certainement à développer, plus largement encore que ne le fait l'avis. En effet, rappelons que l'activité physique régulière et ordonnée participe à la prévention de toutes sortes de pathologies liées au travail, qu'il s'agisse des troubles musculosquelettiques, du stress ou de l'épuisement professionnel.

Quant à l'inégalité d'accès au sport entre femmes et hommes relevé par l'avis, celle-ci vient alors se surajouter aux inégalités persistantes dans de nombreux secteurs professionnels, raison de plus pour agir et de s'en préoccuper collectivement.

Le groupe FO votera l'avis.

## Intervention de Matthieu BOHY au nom des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges

---

Dans le cadre d'une auto-saisine, l'étude produite par la commission SJVA, analyse l'importance et l'intérêt d'une activité physique et sportive à la fois dans le domaine individuel et dans le domaine social et citoyen pour tous les publics (insertion)

Les troisièmes et quatrièmes collèges notent le caractère très pertinent des développements du rapport produit par la Commission SJVA au regard de la crise sanitaire, au regard également de l'expérience développée par les époux DIAGANA, au regard enfin des enjeux pour notre Région avec la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Nos collègues soulignent l'intérêt des diverses auditions conduites par la commission SJVA.

Nos collègues approuvent les préconisations et propositions formulées concernant la promotion des pratiques physiques et sportives tout au long de la vie, pour le public féminin, les personnes en situation de handicap.

Nos collègues insistent particulièrement sur l'occasion que constituent **les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** pour une sensibilisation de la population : ceci constitue un formidable événement mondial pour relever le défi posé dans ce domaine à notre Région.

**Les collègues 3 et 4 voteront l'avis**





27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00  
e.mail : [ceser@maregionsud.fr](mailto:ceser@maregionsud.fr)  
Site web: [www.ceserpaca.fr](http://www.ceserpaca.fr)  
Site Newsletter : [ceser@regionpaca.com](mailto:ceser@regionpaca.com)